

huissier pour partage des biens

Par pierre100, le 04/04/2011 à 14:12

Bonjour,

Un notaire a été désigné pour procéder à la liquidation des biens.

Aucune entente avec mon épouse étant possible, pouvez-vous me dire comment je peux arriver à la séparation de ce qui est contenu dans la maison familiale. Il semblerait que je doive faire appel à un huissier. Dois faire une requête auprès du juge aux affaires familiales pour qu'il nomme un huissier? merci

Par **Domil**, le **04/04/2011** à **14:35**

Il faut déjà faire un inventaire de ces biens.

Si elle vit dans la maison et que vous n'y vivez plus, la question est de se demander, si ça ne vaut pas mieux de laisser tomber (que croyez-vous qu'il restera quand l'huissier viendra ?)